

La Ville de Namur est particulièrement attachée au respect de la vie privée de ses citoyens et de toute personne dont elle détient des données personnelles et ce, dans le respect du [Règlement général sur la protection des données](#) entrée en vigueur le 25 mai 2018.

En toute circonstance, la Ville de Namur s'engage à ne collecter et ne traiter vos données personnelles recueillies sur son site internet ou par tout autre biais uniquement dans la mesure où cela est strictement nécessaire pour l'accomplissement de finalités énoncées dans la [politique de protection de la vie privée et des données à caractère personnelle](#) ou clairement définie dans le cadre de la collecte.

A l'occasion de la mise en œuvre du RGPD, le Collège communal a désigné un DPO (Data Protection Officer ou DPD Délégué à la Protection des Données) que les citoyens peuvent contacter par email à l'adresse dpo@ville.namur.be pour toute question relative au traitement de leurs données personnelles par la Ville de Namur.